

INTERMARC

Format bibliographique d'échange

Monographies

Texte de base adopté à La Haye, le 14 décembre 1973

D
1143

PARIS

Bibliothèque nationale

1974

INTERMARC

Format bibliographique d'échange

Monographies

Texte de base adopté à La Haye, le 14 décembre 1973

PARIS

Bibliothèque nationale

1974

Le présent texte d'INTERMARC est le texte de base mis au point au cours de nombreuses réunions par les personnes suivantes :

BELGIQUE	Bibliothèque royale Albert 1er : (Bruxelles)	Jacqueline	BOURGOIS
		Robert	DE VADDER
		Robert	GABRIËL
		Frans	HEYMANS
		André	HUBERT
		Marc	LEFEVRE
		Paula	SCHERER-GOOSSENS
		Yves	VAN HONACKER
FRANCE	Bibliothèque nationale : (Paris)	Anne	EUGENE
		Annie	LAURENCE
		Joël	PONCET
	Bibliothèque universitaire (Grenoble, section Sciences)	Marc	CHAUVEINC
	Bureau pour l'automatisation des bibliothèques (B.A.B.)	Michel	BOISSET
		Aline	BRETAGNOLLE
		Jean	CAMILLERAPP
		Pierre	DUVERNOIS
		Jacqueline	GUELTON
		Annie	de NARBONNE
		Régine	LOCHE
GRANDE-BRETAGNE	British Library Planning Secretariat		
	British National Bibliography		
		Michael	GORMAN
		John	LINFORD
PAYS-BAS	D.N.B. Leiden	J.J.	KROESE
	Universiteitsbibliotheek (Utrecht)	A.L.	VAN WESEMAEL

SUISSE

Bibliothèque cantonale et
universitaire (Lausanne)

Paul	AGOPIAN
Brigitte	BUTTICAZ
Pierre	GAVIN
Michèle	HERZOG
Hubert	VILLARD

Un manuel d'INTERMARC est en cours de préparation : il comprendra toutes les explications utiles sur la logique du format, toutes les définitions nécessaires sur les notions bibliothéconomiques et informatiques utilisées et un ensemble plus vaste d'exemples préparés par les pays participants.

Cette édition comportera une version française, une version anglaise et une version néerlandaise.

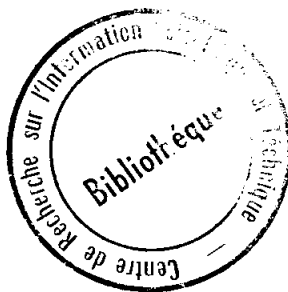


TABLE DES MATIERES

1.	INTRODUCTION.	p. 11
2.	PRESENTATION DES INFORMATIONS.	15
2.1.	Caractéristiques techniques de la bande d'échange.	17
2.1.1.	Caractéristiques physiques.	17
2.1.2.	Caractéristiques des enregistrements.	17
2.1.3.	Contenu des enregistrements.	17
2.1.4.	Etiquettes, ou "labels" de la bande d'échange.	18
2.2.	Jeu de caractères.	21
2.2.1.	Principes adoptés dans la constitution du jeu.	21
2.2.1.1.	Jeu latin.	21
2.2.1.1.1.	Caractères spéciaux.	21
2.2.1.1.2.	Signes diacritiques.	21
2.2.1.2.	Jeux supplémentaires.	22
2.2.2.	Tableaux des jeux de caractères.	23
2.2.2.1.	Jeu latin, jeu des exposants et jeu des indices.	23
2.2.2.2.	Jeu grec.	25
2.2.2.3.	Jeu cyrillique.	27
2.2.3.	Liste des caractères des différents jeux.	29
2.2.3.1.	Jeu latin.	29
2.2.3.2.	Jeu des exposants.	32
2.2.3.3.	Jeu des indices.	33
2.2.3.4.	Jeu grec.	33
2.2.3.5.	Jeu cyrillique.	34
2.3.	Système de codification.	37
2.3.1.	Norme ISO.	37
2.3.2.	Présentation du système.	37
2.3.2.1.	Structure générale.	37
2.3.2.2.	Système de codes utilisés.	37
2.3.2.2.1.	Etiquettes.	37
2.3.2.2.2.	Indicateurs.	37
2.3.2.2.3.	Codes de sous-zones.	38
2.3.2.2.4.	Codes de séparation.	38

3.	ANALYSE DES ELEMENTS DE LA NOTICE.	p. 39
3.1.	Guide.	41
3.2.	Répertoire.	42
3.3.	Zones de contrôle.	43
3.3.1.	Numéro d'identification (étiquette 001).	43
3.3.2.	Répertoire des étiquettes corrigées (étiquette 004).	43
3.3.3.	Codes d'information (étiquette 008).	43
3.4.	Zones de contrôle de longueur variable.	48
3.4.1.	Identification.	48
3.5.	Vedette auteur.	49
3.5.1.	Auteur individuel (étiquette 100).	49
3.5.2.	Collectivité-auteur (étiquette 110).	51
3.5.3.	Congrès (étiquette 111).	51
3.6.	Titre.	52
3.6.1.	Remarques.	52
3.6.2.	Rubrique de classement (étiquette 240).	52
3.6.3.	Titre uniforme (étiquette 241).	53
3.6.4.	Titre de l'édition traduite (étiquette 242).	54
3.6.5.	Titre de forme (étiquette 243).	54
3.6.6.	Titre réel (étiquette 245).	55
3.6.7.	Titre parallèle (étiquette 246).	56
3.7.	Edition (étiquette 250).	57
3.8.	Adresse bibliographique.	57
3.8.1.	Editeur (étiquette 260).	57
3.8.2.	Imprimeur (étiquette 270).	57
3.9.	Collation (étiquette 300).	58
3.10.	Collection.	58
3.10.1.	Titre de regroupement (étiquette 441).	59
3.10.2.	Titre réel (étiquette 445) et titres parallèles (étiquette 446).	59

3.11.	Thèse (étiquette 502).	p. 60
3.12.	Notes.	60
3.12.1.	Notes générales (étiquette 500).	60
3.12.2.	Notes sur l'édition ou l'histoire bibliographique (étiquette 503).	60
3.12.3.	Notes de bibliographie et d'index (étiquette 504).	60
3.12.4.	Notes du contenu (étiquette 506).	61
3.12.5.	Notes sur la diffusion (étiquette 508).	61
3.12.6.	Notes sur le titre (étiquette 524).	61
3.12.7.	Notes sur la mention d'auteur (étiquette 525).	61
3.12.8.	Notes sur l'adresse bibliographique (étiquette 526).	61
3.12.9.	Notes sur la collation (étiquette 530).	61
3.12.10.	Notes sur l'SBN, la reliure et le prix (étiquette 535).	61
3.12.11.	Notes sur la collection (étiquette 540).	61
3.12.12.	Notes d'extrait, de numéro spécial ou de supplément de périodique (étiquette 545).	61
3.13.	Entrées secondaires (étiquettes 700-746).	62
3.13.1.	Auteurs.	62
3.13.2.	Titres.	62
3.14.	Renvois (étiquettes 900-946).	62
3.15.	Liens entre plusieurs étiquettes ou notices.	63
3.15.1.	Titres parallèles de plusieurs collections.	63
3.15.2.	Renvois complexes.	63
3.15.3.	Entrées analytiques.	64
3.15.4.	Entrées auteurs-titres pour les auteurs adoptés.	64
3.15.5.	Dépouillement.	64

I N T R O D U C T I O N

Au mois d'octobre 1972, des représentants de la Bibliothèque royale Albert 1er de Bruxelles, de la Bibliothèque cantonale et universitaire de Lausanne et de la Direction des bibliothèques et de la lecture publique de France se sont réunis à Paris dans le but de préparer la définition d'un format commun de notices bibliographiques sur support informatique, en vue de constituer le fichier de l'agence francophone pour la numérotation internationale des livres (AFNIL) et de rendre possibles la production d'une bande francophone d'échange bibliographique et la création d'une bibliographie officielle francophone.

Ce groupe de travail a convenu alors de prendre les mesures nécessaires pour que le format commun puisse servir de format d'échange international, notamment avec la Bibliographie nationale néerlandaise et la British National Bibliography.

Depuis cette date, le groupe s'est réuni six fois pour mettre en commun les résultats des travaux répartis entre les participants : à Londres en novembre 1972, à Bruxelles en janvier 1973, à Lausanne en mars 1973, à Paris en juin 1973, à Bruxelles en octobre 1973 et à La Haye en décembre 1973.

Au cours des premières réunions, les principes de travail suivants ont été adoptés :

- a) la normalisation internationale existante (principe de Paris, I.S.B.D., projet de norme ISO/DIS 2709) doit être respectée ;
- b) les éléments bibliographiques doivent être définis avec suffisamment de précision pour que le classement et l'édition de catalogues cumulatifs importants (plusieurs centaines de milliers de notices) puissent se faire automatiquement, c'est-à-dire plus vite et mieux ;
- c) la codification doit permettre de multiplier les types de catalogues (titres, congrès, etc.) ;
- d) compte tenu de l'état d'avancement des réalisations aux Etats-Unis, les codes adoptés doivent suivre ceux de la Bibliothèque du Congrès toutes les fois que les éléments à reconnaître sont identiques, de manière à faciliter la récupération des notices américaines ;
- e) tout nouveau code doit être choisi parmi les valeurs laissées libres dans le format MARC II.

Lors de la réunion d'octobre 1973 à Bruxelles, les objectifs qui suivent ont été adoptés par le groupe de travail :

a) dans le cadre du contrôle bibliographique universel, définition d'un format d'échange bibliographique commun aux pays participants, en attendant la définition du format FIAB-ISO et en suivant les normes actuellement en vigueur ;

b) étude et mise en place des méthodes et des moyens permettant un échange efficace entre les pays participants, par exemple les procédures d'échange des fichiers nationaux d'autorité ;

c) études préparatoires sur les principes et la structure des codifications bibliographiques pour que les membres qui participent aux organismes internationaux représentent les points de vue du groupe.

Enfin, à la réunion de décembre 1973 à La Haye, le groupe a adopté la forme définitive du format bibliographique d'échange auquel il a donné le nom d'INTERMARC. Il a, en outre, décidé de faire porter la suite de ses travaux sur :

- 1) l'organisation de l'échange des fichiers d'autorité ;
- 2) l'étude des règles de classement ;
- 3) l'extension du format INTERMARC d'une part aux vedettes matière, d'autre part aux publications en série, documents musicaux, cartes...